

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022 aff n°128
ID : 056-215600347-20220224-2022_07DCMB-BF

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 18 février 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Nadine ROUE, M. Pascal LE JEAN, Mme Sylvie ROBINO, M. Gérard MARCALBERT, Mme Catherine ISOARD, M. Michel DURAND, Mme Christine LAMANDE, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Olivier BUQUEN, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Christophe RICHARD, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Juliette CORDES, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents excusés : Mme Katia SCULO qui a donné pouvoir à Juliette CORDES, Mme Catherine ALLAIN qui a donné pouvoir à Catherine ISOARD, M. Loïc HOUDOY qui a donné pouvoir à Christophe RICHARD, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Nadine ROUE, Madame Morgane PETIT, Madame Françoise LE PENNEC qui a donné pouvoir à Marie-Pierre GASSER, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à Olivier LEPICK, Madame Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Michel DURAND.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE

Nombre de membres en exercice :	27	Quorum requis :	14
Nombre de votants (présents + procurations) :	26	Abstentions :	0
Vote(s) contre :	0	Vote(s) pour :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-07

Objet : Budget annexe Musée – Compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14 selon lequel le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 présenté par le Maire,

Considérant que M. Olivier LEPICK, Maire de Carnac, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat, aux débits et aux crédits budgétaires portés aux différents comptes,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant que M. Pascal LE JEAN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Olivier LEPICK, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Pascal LE JEAN pour le vote du compte administratif,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances et du Développement Economique réunie le 16 février 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Musée, faisant apparaître les résultats suivants :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 :		
Section de fonctionnement:	Résultat	0,00 €
dont : Part affectée à l'investissement en 2020		0,00 €
	Excédent de fonctionnement reporté en 2020	0,00 €
Section d'investissement :	Déficit de	31 507.79 €
Recettes – Titres émis en 2021 :		
Section de fonctionnement		505 501.15 €
Section d'investissement		106 704.30 €
Dépenses – Mandats émis en 2021 :		
Section de fonctionnement		505 501.15 €
Section d'investissement		138 644.70 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021 :		
Section de fonctionnement:	Equilibre.	0,00 €
Section d'investissement :	Déficit de	31 940.40 €
Résultat global de clôture 2021 (hors restes à réaliser) : Déficit de		
Section de fonctionnement :	Equilibre	0,00 €
Section d'investissement :	Déficit de	63 448.19 €

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Olivier LEPIZK

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Lepizk'.